

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société KAZ SPORT SANTÉ

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 €

Siège social : 11, impasse AYACANOU 97 427 L'Étang Salé

RCS de SAINT-PIERRE

numéro SIREN : 914 599 709

Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, à 17h00, l'associé unique de la société KAZ SPORT SANTÉ, SAS au capital de 100 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-PIERRE sous le numéro 914 599 709, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation régulière du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur PERLOTTI Éric, Président de la société, qui constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Transfert du siège social

Le Président expose à l'assemblée la nécessité de transférer le siège social.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité que le siège social, actuellement situé au 11, impasse AYACANOU 97 427 L'Étang salé, est transféré à compter du 18 septembre 2025 à l'adresse suivante :

57, rue Mahatma Gandhi – 97410 Saint-Pierre.

En conséquence, l'article des statuts relatif au siège social est modifié en ce sens.

2. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Clôture de séance

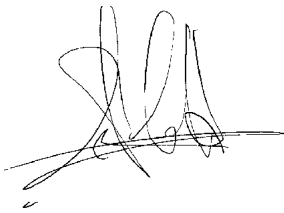
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

À Saint-Pierre, le 18 septembre 2025

Le Président,

Éric PERLOTTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Éric Perloti', written over a horizontal line.